

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 12 JUILLET 2022, AU 286 RUE DE LA FALAISE,
CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
 Monsieur Guy Therrien, conseiller
 Monsieur Dany Tremblay, conseiller
 Madame Jane Chambers Evans, conseillère
 Madame Mireille Pineault, conseillère
 Madame Linda Dubé, conseillère

Est absente : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE

La séance débute à 19 h 01. Tous les membres du conseil confirment qu'ils
ont été avisés selon les délais.

RES.2022-215

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel
que rédigé.

1. **Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022;**
4. **Administration générale**
 - 4.1. Nomination d'un représentant à une table de concertation sur la
 navigation durable au Saguenay;
 - 4.2. Autorisation d'accès pour la gestion du calendrier de conservation
5. **Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – juin 2022
6. **Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. Autorisation de paiement de la facture 00083757 de Englobe –
 Projet stationnement éco-responsable;
 - 6.2. P.I.I.A. – 114, rue de la Cale Sèche
 - 6.3. P.I.I.A. – 165, rue Bord de l'eau
 - 6.4. P.I.I.A. – 270 – 270b, rue de l'hôtel de Ville
 - 6.5. P.I.I.A. – 381, rue des Pionniers
 - 6.6. Autorisation de paiement de la facture 19060-7 de CHG Groupe
 Conseil – Projet stationnement éco-responsable;
 - 6.7. Mur de soutènement – rue de la Falaise

- 7. Développement économique**
 - 7.1. Modification du tracé de la route verte à Tadoussac;
 - 7.2. Création de la société historique de Tadoussac;
- 8. Loisirs et communautaire**
 - 8.1. Signature de l'entente avec le Club de motoneigistes Les Rôdeurs inc.
- 9. Ressources humaines**
 - 9.1. Embauche de Monique Tremblay – Poste de traite Chauvin;
 - 9.2. Autorisation de signature du contrat de travail de monsieur Pierre Rodrigue;
 - 9.3. Embauche de madame Lena Gagnon – Personne ressource pour assistance aux jeunes avec des difficultés particulières;
- 10. Correspondances**
 - 10.1. Demande d'appui financier d'Odyssée Artistique pour le festival intime de musique classique;
 - 10.2. Autorisation de paiement du montant d'aide financière pour le Théâtre des Béloufilles;
 - 10.3. Correspondance du ministre des Transports concernant la décision pour le programme d'aide à la voirie locale;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Varia**
 - 12.1. Demande du Carrefour Maritime pour obtenir des places de stationnement à la Cale-Sèche;
 - 12.2. Offre de service de Orizon mobile pour le service de liaison radio-mobile avec le CAUREQ pour les services incendies;
 - 12.3. Avis de motion du projet de règlement no 2022-384-3 concernant les vignettes et remplaçant le règlement no 2022-384-2;
 - 12.4. Présentation du projet de règlement no 2022-384-3 concernant les vignettes et remplaçant le règlement no 2022-384-2;
 - 12.5. Embauche de monsieur Sylvain Tremblay – Poste de préposé au stationnement;
 - 12.6. Modification du calendrier des réunions du conseil municipal 2022
 - 12.7. Point d'information : Embauche par Tadoussac 2000 inc. de madame Gloria Rodriguez au poste de conseiller en séjour à la Maison du Tourisme.
- 13. Fermeture de la séance**

RES.2022-216

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le dit procès-verbal préalablement à la présente séance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022.

RES.2022-217

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À UNE TABLE DE CONCERTATION SUR LA NAVIGATION DURABLE AU SAGUENAY

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme madame Chantale Otis comme représentante de la municipalité de Tadoussac au sein d'une table de concertation sur la navigation durable au Saguenay.

RES.2022-218

4.2. AUTORISATION D'ACCÈS POUR LA GESTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac est un organisme public visé par cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tadoussac n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise madame Chantale Otis, directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac.

5. GESTION FINANCIÈRE

RES.2022-219

5.1. COMPTES À PAYER - JUIN 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 242 380.17 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 juin 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par madame Jane Chambers Evans;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

6. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

RES.2022-220

6.1. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 00083757 DE ENGLOBE – PROJET STATIONNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 00083757 au montant de 3 912.01 \$ taxes incluses de l’entreprise Englobe dans le cadre du projet du stationnement écoresponsable.

RES.2022-221

6.2. P.I.I.A. – 114, RUE DE LA CALE-SÈCHE

ATTENDU QUE le propriétaire du 114, rue de la Cale-Sèche a déposé une demande de permis visant le changement de toutes les fenêtres pour les remplacer par un modèle identique, ainsi que le changement des deux portes avant avec un modèle de verre plus opaque incluant une ornementation incrustée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil d’accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d’implantation et d’intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 114, rue de la Cale-Sèche, visant à changer toutes les fenêtres pour les remplacer par un modèle identique, ainsi que deux portes avant avec un modèle de verre plus opaque avec ornementation.

RES.2022-222

6.3. P.I.I.A. – 165, RUE BORD DE L’EAU

ATTENDU QUE le propriétaire du 165, rue Bord de l’Eau a déposé une demande de permis pour les travaux généraux d’entretien extérieur tel que la peinture, les gouttières et la réparation de bris hivernaux ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil d’accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d’implantation et d’intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 165, rue Bord de l’Eau visant les travaux généraux d’entretien extérieur de peinture, remplacement de gouttières et des réparations de bris hivernaux.

RES.2022-223

6.4. P.I.I.A. – 270 – 270B, RUE DE L’HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le propriétaire du 270 et 270B, rue de l’Hôtel de Ville a déposé une demande de permis pour refaire, sur la propriété 270, rue de l’Hôtel de Ville, le bardeau d’asphalte identique à l’ancien et refaire la

galerie avec des matériaux de planches recyclés dont la couleur sera la même que celle de la galerie avant.

ATTENDU QUE le propriétaire du 270 et 270B, rue de l'Hôtel de Ville a déposé une demande de permis pour refaire, sur la propriété 270B, rue de l'Hôtel de Ville, des travaux d'entretien sur le bâtiment sans changement de volume ou de couleur ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 270 et 270B, rue de l'Hôtel de Ville a déposé une demande de permis pour refaire le bardeau d'asphalte identique à l'ancien et refaire la galerie avec des matériaux de planches recyclés dont la couleur sera la même que celle de la galerie avant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 270, rue de l'Hôtel-de-Ville, visant à refaire le bardeau d'asphalte identique à l'ancien et refaire la galerie avec des matériaux recyclés de couleur identique à la galerie avant.

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 270B, rue de l'Hôtel-de-Ville, visant à refaire des travaux d'entretien et de réparation sur le bâtiment sans changement de volume ou de couleur.

RES.2022-224

6.5. P.I.I.A. – 381, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 381, rue des Pionniers a déposé une demande de permis pour changer le bardeau identique à celui en place et refaire les parties supérieures dans murs dans les pignons ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 381, rue des Pionniers d'effectuer le changement de bardeau identique à celui en place et refaire les parties supérieures des murs dans les pignons.

RES.2022-225

6.6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 19060-7 DE CHG GROUPE CONSEIL – PROJET STATIONNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 19060-7 au montant de 11 037.60 \$ taxes incluses de l'entreprise CHG Groupe Conseil dans le cadre du projet d'un stationnement écoresponsable.

RES.2022-226

6.7. MUR DE SOUTÈNEMENT – RUE DE LA FALAISE

ATTENDU QUE le mur de soutènement de la rue de la Falaise nécessite une intervention à court terme afin de sécuriser les infrastructures de la rue;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil retienne la recommandation de nos ingénieurs visant à réparer le mur de soutènement sur la rue de la Falaise par l'installation de bloc de béton;

QUE le Conseil autorise la préparation et le dépôt par madame Marie-France Bélanger, chargée de projet, de demandes d'aides financières pour la réparation du mur de soutènement sur la rue de la Falaise.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 * * * DÉPÔT AVIS TECHNIQUE - MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE VERTE À TADOUSSAC

RES.2022-227

7.2. CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE TADOUSSAC

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme au comité provisoire de regroupement des institutions muséales :

QUE le Conseil nomme madame Chantale Otis et madame Marie-France Bélanger comme représentantes au conseil d'administration provisoire de S.H.T. (Société historique de Tadoussac) en remplacement de Madame Marie-Claude Guérin et de Claude Brassard.

QUE le Conseil valide la mission ainsi que les orientations de la Société historique de Tadoussac, tel que décrit dans les lettres patentes :

QUE le Conseil autorise l'enregistrement de la Société historique de Tadoussac au registraire des entreprises du Québec et autorise madame Chantale Otis, directrice générale à signer tous documents relatifs à cette demande.

8. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

RES.2022-228

8.1. SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE CLUB DE MOTONEIGISTES LES RÔDEURS INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac est propriétaire du terrain dont le cadastre ou lot est 4703841 ;

CONSIDÉRANT QUE le cessionnaire déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité d'une couverture de 2 millions et de 8 millions dont lui-même et le cédant sont bénéficiaires et à l'effet

d'indemniser les bénéficiaires de toutes responsabilités qu'ils pourraient encourir du fait ou à l'égard des officiers, administrateurs, représentants, membres ou détenteurs d'un laissez-passer ou de toute personne autorisée à utiliser le droit de passage ci-dessous décrit ;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance susdite a été émise par UNIVESTA pour le numéro 167-5260 à pour date d'échéance le 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la prime a été payée ;

CONSIDÉRANT QUE le cédant accorde au cessionnaire un droit de passage aux fins de permettre la circulation de toute personne autorisée, sur le lot 4 703 841 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise madame Chantale Otis, directrice générale à signer la cession d'un droit de passage au Club de motoneigistes Les Rodeurs inc. valide pour une période de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement.

9. RESSOURCES HUMAINES

RES.2022-229

9.1. EMBAUCHE DE MONIQUE TREMBLAY – POSTE DE TRAITE CHAUVIN

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de madame Monique Tremblay pour le poste de guide-interprète au poste de traite Chauvin.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de cette nouvelle employée.

RES.2022-230

9.2. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR PIERRE RODRIGUE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat de travail de monsieur Pierre Rodrigue pour une période d'un an.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat de travail.

RES.2022-231

9.3. EMBAUCHE DE MADAME LENA GAGNON – PERSONNE RESSOURCE POUR ASSISTANCE AUX JEUNES AVEC DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de madame Lena Gagnon pour assister les jeunes avec des difficultés particulières.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à

l'embauche de cette nouvelle employée.

10. CORRESPONDANCES

RES.2022-232

10.1. DEMANDE D'APPUI FINANCIER D'ODYSSÉE ARTISTIQUE POUR LE FESTIVAL INTIME DE MUSIQUE CLASSIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil informe l'Odyssee Artistique qu'elle ne peut acquiescer positivement à leur demande dans le cadre du 16^e festival intime de musique classique et les invite à déposer leur demande à l'automne 2022 en prévision du prochain exercice financier.

RES.2022-233

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DU MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE THÉÂTRE DES BELOUFILLES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de l'aide financière de 5 000 \$ accordée au Théâtre des Béloufilles.

10.3 CORRESPONDANCE DU MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA DECISION POUR LE PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE ;

Lettre du ministre des Transports concernant une subvention pour le programme d'aide à la voirie locale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 45, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 59.

12. VARIA

RES.2022-234

12.1. DEMANDE DU CARREFOUR MARITIME POUR OBTENIR DES PLACES DE STATIONNEMENT À LA CALE-SÈCHE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal acquiesce à la demande du 11 juillet dernier du Carrefour maritime de Tadoussac pour l'obtention de dix (10) vignettes de stationnement pour un total de 2000 \$ plus taxes.

QUE lesdites vignettes obtenues par ceux-ci soient valides dans la Cale-Sèche seulement et que le Carrefour maritime ne peut réserver un ou plusieurs espaces de stationnement dans la Cale-Sèche afin de le (les) garantir à lui-même, l'un de ses membres ou tierces personnes.

RES.2022-235

12.2. OFFRE DE SERVICE DE ORIZON MOBILE POUR LE SERVICE DE LIAISON RADIO-MOBILE AVEC LE CAUREQ POUR LES SERVICES INCENDIES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Orizon mobile pour le renouvellement de service de liaison radio-mobile avec le CAUREQ pour les services incendies.

QUE les montants requis soient prélevés au programme triennal d'immobilisation de 2022-2023-2024 en appropriant une partie des sommes réservées pour l'achat d'une génératrice.

RES.2022-366

12.3. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-384-3 CONCERNANT LES VIGNETTES DE STATIONNEMENT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NO 2022-384-2

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Mireille Pineault, conseillère de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 2022-384-3 concernant les vignettes de stationnement et modifiant et remplaçant le règlement no 2022-384-2;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 12 IÈME JOUR DE JUILLET 2022

_____, Conseillère

RE.2022-237

12.4. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-384-3 CONCERNANT LES VIGNETTES DE STATIONNEMENT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NO 2022-384-2

****Madame Mireille Pineault, conseillère présente le projet de règlement numéro 2022-384-3 concernant les vignettes de stationnement et remplaçant le règlement no 2022-384-2.

Des copies du projet de règlement sont mis à la disposition du public.

RES.2022-238

12.5. EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY – POSTE DE PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Tremblay pour

le poste de préposé au stationnement.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de cette nouvelle employée.

RES.2022-239

12.6. MODIFICATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

CONSIDÉRANT QU'il a été adopté que les séances ordinaires du conseil municipal qui se dérouleront au cours de l'année 2022 s'effectueront le deuxième mardi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'au mois de novembre 2022, la séance ordinaire a été inscrite le troisième mardi du mois au lieu du deuxième;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déplace la séance ordinaire prévue en novembre au deuxième mardi du mois, soit le 8 novembre 2022.

RES.2022-240

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 09 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 10

Richard Therrien
Maire

Chantale Otis
Directrice générale et
Greffière-trésorière

